

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20170921_2 du 21 septembre 2017

Direction des Finances

L'an deux mille dix sept, le vingt et un septembre , à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 15 septembre 2017, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur François-Noël BUFFET, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Clotilde POUZERGUE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 31

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 4

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

François-Noël BUFFET - Gilles LAVACHE - Clotilde POUZERGUE - Christian AMBARD - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Adrienne DEGRANGE - Danielle KESSLER - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Philippe SOUCHON - Philippe LOCATELLI - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Blandine BOUNIOL - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Damien BERTAUD - Jérémy BLOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Marianne CARIOU pouvoir à Christine CHALAND

Bruno GENTILINI pouvoir à Louis PROTON

Bertrand SEGRETAIN pouvoir à David GUILLEMAN

Bertrand MANTELET pouvoir à Joëlle SECHAUD

Objet : Budget général 2017 - Décision modificative N°3

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 12/09/2017

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil municipal a voté le budget primitif 2017 le 21 décembre 2016 sur des bases prévisionnelles.

A mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements soit par le virement de crédits d'un compte à un autre, soit par l'inscription de crédits nouveaux.

Ces ajustements sont les suivants :

		Section d'investissement	
Compte	Objet	Dépenses	Recettes
Opérations d'investissement			
23-412-2312	Agencements et aménagements de terrains	-6 291,60	
16-01-1641	Emprunts en euros	41 443,55	190 551,95
16-01-16871	Etat et établissements nationaux	150 000,00	
21-020-2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 394,49	
23-020-2313	Constructions	-10 394,49	
041-213-2313	Constructions	10 135,50	
041-213-238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		10 135,50
041-025-238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		3 605,51
041-025-2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	3 605,51	
040-01-16878	Autres emprunts et dettes	5 400,00	
26-01-261	Titres de participation	575 000,00	-575 000,00
16-01-16878	Autres dettes - Autres organismes et particuliers	-575 000,00	575 000,00
	Total	204 292,96	204 292,96

		Section de fonctionnement	
Compte	Objet	Dépenses	Recettes
Opérations de fonctionnement			
011-33-6247	Transports collectifs	1 400,00	
014-01-739115	Atténuation de produits - loi SRU	220 000,00	
042-01-752	Revenus des immeubles		5 400,00
66-01-66111	Intérêts réglés à l'échéance	18 603,35	
70-91-70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique		10 597,50
70-020-70878	Remboursements de frais, par d'autres redevables		10 716,68
73-01-7381	Taxe addit. dr.mutation/taxe pub.fonc.		120 000,00
73-01-7318	Autres impôts locaux ou assimilés		33 299,43
74-823-74751	GFP de rattachement		9 989,74
77-020-7713	Libéralité reçue		50 000,00
	Total	240 003,35	240 003,35

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Bertrand MANTELET

Abstention(s) :

Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Damien BERTAUD - Jérémy BLOT

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les virements et inscriptions nouvelles de crédits conformément au tableau proposé ci-dessus.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /
Affichage :
du / / au / /

Le Maire,
François-Noël BUFFET

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille dix sept, le vingt et un
septembre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
François-Noël BUFFET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).